



L'article 41 du projet de loi 3DS doit être abandonné !



Pour convaincre et pour gagner l'abandon de l'article 41 du projet de loi 3DS, **notamment à l'occasion de la commission mixte paritaire du jeudi 27 janvier prochain**, c'est la mobilisation et l'expression des personnels qui sont déterminantes.

Les organisations syndicales **CGT Educ'Action, FNEC-FP-FO, FSU, SGEN-CFDT, SNALC et UNSA Education** décident d'un ensemble d'actions :

- **À partir du 3 janvier**, elles organisent partout sur le territoire, dans les établissements, devant les rectorats et DSDEN, devant les Conseils départementaux et régionaux, ou tout lieu qui sera jugé symbolique dans les départements et académies, des rassemblements, des manifestations, expressions revendicatives communes etc. ;
- Elles appellent à faire du **14 janvier 2022 une journée « Administration morte »** dans tous les EPLE, partout sur le territoire ;
- Elles envisageront la possibilité d'une **expression commune le jour de la commission mixte paritaire**, dès que celle-ci sera connue (le 27 janvier prochain).

Elles déposent des **préavis de grève** pour couvrir les actions qui seront décidées à tous les niveaux dans le cadre de cet ensemble d'actions.



Masqué-es, mais pas baillonné-es !